

**COMMISSION FAUNE DU CNPN**  
**du Jeudi 22 octobre 2015**

**Avis sur le projet de PNA France « Terre de Pollinisateurs »  
pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages**

Discuté en l'absence du rédacteur du PNA, liée à des retards très importants des trains TGV sur la ligne ouest, les échanges de la commission faune du CNPN ont essentiellement porté sur deux aspects du plan :

- les modifications intervenues après le dernier groupe de travail entre les différents partenaires de rédaction du PNA qui avait trouvé, semble-t-il, des consensus et qu'on ne retrouve pas dans le projet de plan (modification assez profonde des actions 6, 13 et 20 du plan),
- le déséquilibre du PNA dont les propositions et références sont essentiellement naturalistes et obèrent considérablement la problématique éco-toxicologique, en privant le plan de mesures fortes concernant les néonicotinoïdes et pyréthrénoïdes de synthèse notamment.

Plus concrètement, les mesures de l'action n° 6 et n° 20 visent à soutenir des études scientifiques sur les insectes pollinisateurs sauvages. Or, il est possible que la présence d'abeilles domestiques mette en péril les populations de pollinisateurs sauvages, en cas de surdensité sur le plan des ressources alimentaires ainsi que sur le plan pathogène. L'introduction de ruches d'*Apis mellifera* dans les réserves naturelles, et autres espaces protégés, entraîne un certain nombre de risques pouvant conduire à la perturbation de la reproduction des plantes ainsi qu'à une modification de la composition des communautés végétales.

La rédaction initiale ayant fait l'objet d'un consensus en comité de suivi du plan, il est demandé à ce que les deux rédactions de ces actions soient réintroduites dans le plan pour permettre des recherches sur ces thèmes.

L'action n° 13 : cette fiche recense les actions allant dans le sens de la diminution de l'usage des produits pesticides affectant les pollinisateurs. Le groupe de rédaction avait obtenu le consensus après des débats assez houleux. Or, le point B initial est censuré et privé de recommandations quant à l'usage des insecticides et acaricides en dehors de la présence d'abeilles, ceci pour un contrôle plus efficace et pour une meilleure application de la réglementation par les utilisateurs des produits phytosanitaires, notamment la nuit quand les hyménoptères sont à l'abri.

Concernant la mesure D de l'action n° 13, la rédaction antérieure présentait l'avantage de rappeler la conditionnalité de la mesure MAE, liée aux bonnes pratiques agricoles et au respect de l'environnement. Il serait souhaitable que le présent PNA permette de travailler à l'identification des pratiques favorables aux pollinisateurs. Le PNA n'ayant aucune valeur réglementaire et la mise en œuvre des mesures favorables aux pollinisateurs ne pouvant se faire sans l'acceptation du monde agricole, il n'y a pas de raison de ne pas faire ce rappel.

Dans le PNA, le mot "pesticide" n'apparaît que 44 fois dans les 166 pages du document et 11 fois dans les références. Le mot "insecticide" n'apparaît que 4 fois dans le texte et 6 fois dans les références. Le mot "néonicotinoïde" n'est jamais cité dans le texte du plan mais cité 5 fois dans les références. Les travaux de très nombreux chercheurs français académiques (INRA, CNRS) sur les interactions pesticides/biodiversité ou néonicotinoïdes/biodiversité ne sont nullement

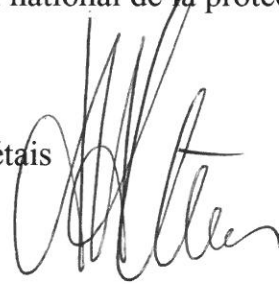
cités, pas plus que les références des chercheurs étrangers. Or, plus de 1.000 articles sur le thème des néonicotinoïdes sont répertoriés à ce jour!

En définitive, le PNA pollinisateurs reflète un déséquilibre majeur entre l'intérêt accordé aux actions "naturalistes" qui représentent 99% des travaux, plutôt qu'à celles d'obédience "éco-toxicologique" qui représentent 1%. L'absence d'analyse de la problématique éco-toxicologique et de ses impacts dès le départ conduit à développer une stratégie améliorant insuffisamment la situation actuelle.

Sinon, le besoin d'agir sur ce groupe d'espèces à travers un plan d'actions visant notamment les milieux semi-naturels n'est, bien sûr, pas remis en cause.

Le président de la Commission faune  
du Conseil national de la protection de la nature

Michel Métais

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Métais', positioned to the right of the printed name.